Paris, le 01 septembre 2016

Madame la Ministre de
l'Education Nationale
Ministère de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Lettre ouverte à Madame la Ministre de l'Education Nationale
des inscrit-es sur liste complémentaire du CRPE Aix Marseille 2016.
Signée par X listes complémentaires avec le soutien des SNUipp-FSU 04, 05, 13, 84.

Madame la Ministre de l'Education Nationale,

En cette rentrée 2016, nous aimerions porter à votre connaissance notre incompréhension quant à l'absence de recours à la liste complémentaire de l'Académie d'Aix-Marseille.

En effet, les SNUipp-FSU de l'académie d'Aix-Marseille ont interpellé le recteur d'Académie par un courrier le 11 juillet 2016 afin d'attirer son attention sur le recrutements des candidat-es sur liste complémentaire.

Sans réponse de sa part, les syndicats ont interrogé le recteur de l'académie d'Aix-Marseille au sujet du recrutement des listes complémentaires pour l'année 2016-2017 au cours du CTSD du 13 et il leur a été répondu que « Les *inscrits sur listes complémentaires ne seront appelé-es que pour combler les désistements massifs de la liste principale et non pour compenser des vacances de postes.*»

Par ailleurs, nous avons été informé-es des difficultés en terme de remplacement que rencontrera l'Académie d' Aix-Marseille durant l'année scolaire.

De plus, un nombre important de PFSE a démissionné en 2015-2016, a minima 26 pour l'académie, ce qui représente autant de postes perdus.

Enfin certain-es candidat-es de l'ouest des Bouches-du-Rhône ont alerté les SNUipp-FSU de l'académie sur des difficultés d'affectation et donc l'impossibilité de prendre leur poste qui pourrait les conduire à démissionner de la liste principale.

C'est pourquoi, nous avons décidé de nous adresser à vous, Madame la Ministre de l'Education Nationale, pour vous faire part de notre incompréhension devant ce choix de ne pas recruter les inscrit-es sur liste complémentaire.

Nous pensons que le recrutement des inscrit-es sur liste complémentaire, qui remplissent les conditions de diplôme fixées par les textes, serait une des solutions aux difficultés signalées plus haut : nous souhaitons en effet vivement contribuer à ce que vous puissiez annoncer la pleine réussite de la rentrée scolaire 2016.

Enfin, le décret 2013-768 du 23 août 2013 stipule que « *Pour chaque concours, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidats admis. Il établit une liste complémentaire afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle des deux concours.* » Nous demandons donc à ce que ce texte soit respecté et que vous autorisiez l'Académie d'Aix-Marseille à recruter la totalité des inscrit-es sur liste complémentaire (comme cela a été fait l'année dernière).

Nous tenons à vous remercier de la lecture attentive de notre lettre, Madame la Ministre de l'Education Nationale, et veuillez croire en notre attachement au service public d'éducation.

Les X personnes inscrit-es sur les listes complémentaires du CRPE d'Aix Marseille 2016
soutenu-es par les SNUIPP-FSU 04, 05, 13, 84